



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 20 avril 2026

Madame la Directrice générale du CCAS de Nice,

*Objet : Situation du SAD de Nice*

Madame la Directrice générale,

Notre syndicat CGT NMCA souhaite porter à votre connaissance une synthèse des principaux points remontés par les agents du SAD.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté constructive visant à contribuer à l'amélioration du fonctionnement du service, à la qualité de la prise en charge des patients ainsi qu'aux conditions de travail des professionnels. Les observations et revendications des agents sont les suivantes.

En premier lieu, il apparaît que la mise à jour des plans de soins n'est pas réalisée de manière suffisamment régulière, ce qui engendre des demandes répétées de réactualisation et une perte de temps pour les équipes. Une actualisation rigoureuse et systématique de ces documents semble nécessaire en attribuant un temps spécifique aux infirmiers coordinateurs.

Par ailleurs, un déséquilibre est constaté dans la répartition des effectifs entre les plages horaires du matin et du soir, avec un sous-effectif récurrent en soirée. Un ajustement des plannings permettrait de garantir une présence adaptée à la charge de travail, notamment au regard de la prise en charge de patients fortement dépendants.

S'agissant des plannings, une transmission hebdomadaire par voie électronique doit être remise en place afin d'améliorer la lisibilité et de limiter les risques d'erreurs ou d'incompréhensions. L'arrêt de ce mode de communication a engendré une désorganisation totale entre soignant notamment en cas de sous-effectifs pour répartir les tournés. D'ailleurs, la transmission des plannings de tournées par voie électronique est possible, conformément au RGPD, dès lors qu'elle est limitée aux informations strictement nécessaires à l'organisation du service et qu'elle garantit la confidentialité des données.

Les agents relèvent également un manque d'anticipation dans la communication des changements de secteur, parfois notifiés tardivement. Une information transmise en amont favoriserait une meilleure organisation des interventions. Afin d'améliorer la circulation de l'information, la mise en place d'un support de communication interne, tel qu'un tableau effaçable dans les bureaux de secteur est suggéré pour centraliser les informations essentielles (rendez-vous, annulations, consignes).

En outre, l'instauration d'un temps d'échange hebdomadaire avec les infirmiers permettrait d'apporter les éclaircissements nécessaires sur les pratiques de soins et les situations rencontrées sur le terrain comme cela été le cas quand l'ensemble des professionnels été sur chaque secteur et permettait un travail d'équipe. Les agents souhaitent que les réunions pluridisciplinaires réunissant l'ensemble des acteurs concernés (coordination, IDE, IDEC, AD direction). Ces temps d'échange permettraient d'harmoniser les pratiques,

d'améliorer la gestion des soins et de renforcer la coordination entre les différents intervenants.

Concernant la gestion des intérimaires et vacataires, il est demandé de renforcer l'organisation en assurant notamment la confirmation systématique de leur présence, la clarification des horaires de prise de poste ainsi que le respect de la confidentialité des coordonnées personnelles des agents qui, trop souvent, sont transmis. Il est également proposé d'équiper ces professionnels de dispositifs de sécurité (bouton d'alerte), afin de permettre une répartition plus équilibrée des tournées notamment celle dite dans les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, des insuffisances récurrentes en matière de matériel ont été constatées chez les bénéficiaires. Des rappels auprès des familles s'avèrent nécessaires afin de garantir la disponibilité des équipements indispensables à la réalisation des soins, mais également la mise à disposition suffisante de matériel par le CCAS au sein du SAD.

Aussi, des difficultés organisationnelles sont rencontrées lorsque des véhicules de service sont immobilisés pour entretien ou réparation. Il est proposé que les véhicules, soient récupérés par d'autres agents que l'équipe soignante afin de garantir la continuité des tournées et de limiter les perturbations dans l'organisation du service.

Enfin, les agents attirent l'attention sur certaines tâches, notamment la préparation et l'aide aux repas, qui mobilisent un temps conséquent au détriment de leurs missions principales de soins. Une réflexion organisationnelle permettrait de recentrer les aides-soignantes sur leur cœur de métier. Ces missions sont d'ailleurs normalement celle des aides à domicile.

Au regard de ces éléments, notre organisation syndicale vous demande une rencontre avec une délégation de professionnels du SAD pour parvenir à trouver des pistes d'amélioration.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**PO/ Le Syndicat CGT NMCA**  
**Responsable du secteur communication**



Andrew RENAULT